



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les projets de règlements numéros 457-2021 modifiant le règlement de zonage 404.2011, 458-2021 modifiant le plan d'urbanisme 403.2011, 459-2021 modifiant le règlement de construction 405.2011 et 460-2021 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 409.2011

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 novembre 2021, le Conseil municipal a adopté :
 - Le projet de règlement 457-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 404.2011;
 - Le projet de règlement 458-2021 modifiant le plan d'urbanisme numéro 403.2011;
 - Le projet de règlement 459-2021 modifiant le règlement de construction numéro 405.2011;
 - Le projet de règlement 460-2021 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 409.2011.
2. Conformément à l'arrêté no 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal, est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours suite à la publication du présent avis.
3. Une assemblée publique de consultation pouvant difficilement être tenue en personne en raison des mesures sanitaires, toutes personnes étant intéressées disposent donc de 15 jours, du 3 au 18 novembre 2021 inclusivement, pour faire parvenir leurs commentaires au bureau de la municipalité au 953, rue Principale à Saint-Stanislas ou par courriel à l'adresse admin@st-stanislas.qc.ca.
4. Les projets de règlements peuvent être consultés aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville situés au 953, rue Principale à Saint-Stanislas, entre 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : st-stanislas.com
5. Le Règlement d'amendement no 457-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 404.2011 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions contient au moins une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation réglementaire.

Donné à Saint-Stanislas, ce 3 novembre 2021,

Caroline Gagnon,
Directrice générale et secrétaire-trésorière